

DECISION

2020-17

Désignation de deux membres du Conseil de Surveillance de la SIFAE, Société par actions simplifiée en cours de formation

Le Directeur général,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de justice administrative,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile de France modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 puis par le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile de France

Vu la délibération n° A19-1 du 15 mars 2019 du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France approuvant les projets de statuts de la filiale SIFAE, société par action simplifiée conjointe avec Action Logement Immobilier, donnant mandat au Directeur général pour les finaliser, les compléter et les signer et désignant deux des membres du Conseil de Surveillance issus du Conseil d'administration de l'EPF Ile-de-France,

Vu les projets de statuts de la SIFAE, en particulier son article 20.1 relatif à la composition du Conseil de Surveillance,

Considérant qu'il convient que le Directeur général de l'EPF Ile-de-France désigne les deux autres membres du Conseil de Surveillance de la SIFAE au titre de l'EPF Ile-de-France,

Décide :

De désigner membres du Conseil de Surveillance de la SIFAE, lorsqu'elle sera créée, au titre de l'EPF Ile-de-France :

- Monsieur Gilles Battail, Conseiller régional, Maire de Dammarie-les-Lys

- Madame Isabelle Derville, Directrice régionale et interdépartementale de l'Habitat et du Logement.

Fait à Paris, le 03/03/2020

Le Directeur général

Gilles BOUVETOT